



Présidence : Italie

650ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 29 juin 2011

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 20

2. Président : Ambassadeur G. Tonini

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Assistance financière pour remédier à la question des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles au Kirghizistan* : États-Unis d'Amérique
- b) *Réponse à la déclaration interprétative de la Turquie concernant la décision du FCS relative au Document de Vienne plus sur la mise à jour de la liste des États participants de l'OSCE mentionnés dans l'introduction (FSC.DEC/4/11)* : Chypre (annexe 1), Turquie
- c) *Publication du Rapport annuel 2010 du Médiateur des forces de défense* : Irlande (annexe 2)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé de l'Ambassadeur Gazmend Turdiu, Secrétaire général du Ministère albanais des affaires étrangères, sur l'état général de la Convention d'Ottawa, les priorités et les défis : Président, M. G. Turdiu (FSC.DEL/115/11 OSCE+), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'Islande, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie ; la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/118/11), Belgique (annexe 3), Royaume-Uni (annexe 4), Suisse (FSC.DEL/117/11), Canada, Azerbaïdjan, Arménie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Lettres de rappel conformément à la Décision No 10/02 du FCS* : Président
- b) *Visite d'évaluation effectuée en Bosnie-Herzégovine du 20 au 24 juin 2011* :
Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- c) *Invitation à un cours sur les relations entre civils et militaires prévu en Suède du 9 au 13 septembre 2011 et à un cours pour cadres civils des Nations Unies devant avoir lieu en Suède en octobre 2011* : Suède
- d) *Questions de protocole* : Irlande, Président, Canada, Danemark, France

4. Prochaine séance :

Vendredi 1er juillet 2011 à 9 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/656

29 June 2011

Annex 1

FRENCH

Original : ENGLISH

650ème séance plénière

FSC Journal No 656, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE CHYPRE

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à faire une déclaration en réponse à la déclaration interprétative que la délégation turque a effectuée lors de l'adoption de la Décision No 4/11 du FCS à la 648ème séance plénière du Forum. La République de Chypre note que la Turquie maintient la réserve qu'elle a formulée à la CSCE le 31 juillet 1975. Nous prenons note également du fait que le contenu de cette réserve est incompatible avec la légalité internationale et que, dans ces conditions, aucun autre État de la planète n'y souscrit. Ma délégation réitère ses objections permanentes à la réserve susmentionnée et tient à répéter que Chypre n'a aucun doute quant à sa souveraineté.

La réserve turque n'exclut nullement l'égalité d'application des documents adoptés à l'OSCE, y compris par le Forum, à et entre tous les États participants sans exception.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demanderais de bien vouloir annexer cette déclaration au journal de ce jour.



650ème séance plénière

FSC Journal No 656, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Dans le cadre de nos obligations en vertu du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, en particulier des paragraphes 32 et 33 concernant les libertés fondamentales des membres du personnel des forces de défense et leur protection légale et administrative, l'Irlande tient à informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité de la publication, le 21 juin 2011, du Rapport annuel du Médiateur des Forces de défense irlandaises pour 2010.

Le Bureau du Médiateur des Forces de défense a été créé en 2005 et sert d'instance de dernier recours pour les membres des forces de défense qui estiment avoir été traités injustement par les autorités militaires. Le Bureau du Médiateur peut venir en aide à la fois aux membres des forces de défense en service actif et à ses anciens membres, bien que le personnel en service actif devrait normalement épuiser les procédures internes de plainte existantes avant que le Médiateur ne puisse étudier ou examiner leur cas.

En 2010, 116 cas au total étaient en attente d'examen par le Médiateur. Parmi ces cas, 105 ont été acceptés en vue d'un examen préliminaire. Le rapport contient des informations statistiques concernant les types de plaintes sur lesquelles le Bureau a enquêté au cours de la période à l'examen. Il ressort du rapport que la réforme et les modifications des procédures et des pratiques administratives des forces de défense se sont poursuivies comme suite aux recommandations figurant dans les rapports finals du Médiateur sur les cas qu'il a examinés.

Ces dernières années, le Bureau du Médiateur a participé à plusieurs initiatives internationales en contribuant notamment à la Conférence internationale des institutions du médiateur des forces armées et à l'élaboration du Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées élaboré par le BIDDH en coopération avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Le Bureau du Médiateur espère pouvoir poursuivre cette précieuse coopération dans les années à venir.

On pourra obtenir des exemplaires du rapport annuel à partir du site Web du Bureau du Médiateur à l'adresse www.odf.ie ou en demander à la délégation de l'Irlande auprès de l'OSCE.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



650ème séance plénière

FSC Journal No 656, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir mis à l'agenda du dialogue de sécurité du FCS une discussion sur la Convention d'Ottawa. Il s'agit d'un thème important de promotion de la sécurité humaine, qui s'inscrit dans le concept de sécurité globale de l'OSCE.

Je remercie S.E. Gazmend Turdiu, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Albanie et actuel Président de la 10ème Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa, pour son excellente présentation sur le statut général, les priorités et les défis liés à la Convention. Qu'il soit assuré de notre soutien continu sur le plan de l'action humanitaire anti-mines.

La Belgique tient à informer les États participants qu'elle a succédé au Canada dans la fonction de coordinateur du groupe de contact pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa. Nous tenons à féliciter le Canada pour 10 années d'excellent travail, grâce auquel de nombreux États ont rejoint cet important projet humanitaire interdisant une arme qui cause des dommages disproportionnés à la population civile.

Dans sa nouvelle fonction, la Belgique a l'intention de s'appuyer sur un certain nombre d'États parties à la Convention et volontaires dans leur région du monde, « les Champions de la Convention », pour prendre en charge des contacts réguliers avec les États non parties auprès desquels ils pourraient exercer leur influence de façon plus constante en vue de l'accession. La Belgique compte assumer la coordination et la centralisation des informations à l'égard des actions entreprises par ses partenaires. Nous apportons aussi tout notre soutien politique au Président de la Conférence des États parties dans les démarches qu'il entreprend pour promouvoir l'objectif final de la Convention d'Ottawa : « un monde sans mines anti-personnel ».

Le FCS est un lieu approprié pour encourager les États participants à accéder à la Convention d'interdiction des mines anti-personnel. De trop nombreux États participants de l'OSCE ne sont pas encore parties à la Convention. Nous lançons un appel pour qu'ils examinent avec la plus grande attention et le plus grand soin leur possible accession.

Les mines anti-personnel continuent en effet à blesser et tuer des gens ordinaires tous les jours, broyant leurs jambes, leurs pieds, leurs mains et parfois leur prenant la vie. La grande majorité des victimes sont des civils, et non des soldats. De bonne source, les civils représentent en effet chaque année trois quarts des victimes totales de ces mines, dont de nombreux enfants, qui, s'ils ne sont pas tués sur le coup, voient leur avenir affecté pour toujours. Par ailleurs, ces mines ne causent pas des dommages uniquement pendant un conflit, mais surtout après le conflit, en temps de paix. Elles constituent aussi des obstacles majeurs à la croissance économique et au développement social des pays affectés.

La Belgique préside aussi le groupe de contact sur les mesures de transparence. Nous profitons de cette occasion pour rappeler à tous les États parties de transmettre leur rapport annuel au Secrétaire général des Nations Unies, Office du Désarmement à Genève, en temps voulu, conformément à l'article 7 du Traité.

Monsieur le Président, la problématique des mines anti-personnelles doit rester à l'agenda du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Merci, Monsieur le Président.



650ème séance plénière

FSC Journal No 656, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de confirmer que les vues du Royaume-Uni ont, bien entendu, été déjà reflétées dans la déclaration si éloquente de notre collègue hongrois. La présente déclaration apporte une nuance supplémentaire à la position du Royaume-Uni en ce qui concerne la Convention et s'appesantit sur certaines initiatives nationales.

Je tiens pour commencer à remercier S. E. M. l'Ambassadeur Gazmend Turdiu pour l'exposé intéressant et instructif qu'il a fait au nom de la Présidence de la Convention d'Ottawa.

C'est grâce aux efforts concertés des États Membres et de la société civile que la Convention d'Ottawa a accompli autant en 12 ans. La forte participation à la Convention est un facteur important de son succès et nous engagerions les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. Le Royaume-Uni a été heureux d'apprendre lors la récente réunion intersessions tenue à Genève que la Finlande, la République démocratique populaire lao, la Pologne et Tuvalu espéraient tous adhérer à la Convention dans l'avenir prévisible. Nous nous félicitons en outre de l'examen par les États-Unis de leur politique à l'égard de la Convention et espérons qu'ils seront en mesure de donner des nouvelles positives prochainement.

Ces dernières années, les mines antipersonnel ont été fustigées efficacement et, d'une manière générale, elles sont moins utilisées aujourd'hui qu'à tout autre moment de leur histoire. Toutefois, les informations concernant l'emploi présumé de mines terrestres en Libye sont inquiétantes et suscitent de grandes préoccupations de la part de la communauté internationale. J'ai le plaisir de faire savoir que par l'intermédiaire du Département du développement international, le Royaume-Uni a répondu à l'appel éclair de l'ONU et fait don de 300 000 dollars à l'organisation de lutte contre les mines MAG pour les travaux de déminage devant commencer en Libye au début de juillet.

Dans le monde entier, de plus en plus de mines sont extraites du sol et cette activité est concentrée à juste titre sur les zones où les mines menacent le plus la population et le développement. En raison de la diminution régulière du nombre des victimes au cours des dix dernières années, nous pouvons collectivement mettre davantage l'accent sur les retombées sociales et économiques du déminage. Le Plan d'action de Cartagena adopté en décembre 2009 a relancé les efforts des États. Le Royaume-Uni, par l'intermédiaire du

Département du développement international, a réagi en élaborant une vaste stratégie de déminage étayée par un investissement de 30 millions de livres entre 2010 et 2013 afin d'aider les pays où la vie et les moyens d'existence sont le plus menacés.

Monsieur le Président, nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.